



CENTURY 21

Côté Gascogne

Barème des honoraires transaction

Cas particulier du groupement AMEPI et des Inter-agences :

Dans le cadre des transactions réalisées par le biais des agences du groupement **AMEPI** ou des transactions réalisées en **inter-agences**, le barème des honoraires qui s'appliquera à la transaction est celui de **l'agence qui détient le mandat de vente.**

Dans le cadre d'une **succession ou d'une préemption**, les honoraires seront systématiquement à la **charge de l'acquéreur**

Estimations :

Pour prise de mandat : gratuite.

Avec attestation écrite (succession, divorce...) : 150 € TTC

Barème applicable à compter du 01.08.2021

au taux actuel de la TVA de 20.00 %

Transaction vente de terrains :

Barème d'honoraires TTC à la charge du vendeur :

Conseils pour la mise en vente, publicité, visite, négociation, suivi jusqu'à l'acte authentique

De 0 à 14 999 € : forfait de 3 000 € TTC

De 15 000 € à 49 999 € : forfait de 4 500 € TTC

A partir de 50 000 € : 10 % TTC

Transaction ventes ou achat d'immeubles :

Mandat de Recherche : r

Barème d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur

Recherche du bien, visite, négociation, suivi jusqu'à l'acte authentique

Prix d'achat :	Mandat recherche
Jusqu'à 75 000 €	5000.00 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	8 % TTC
De 150 001 € à 220 000 €	7% TTC
De 220 001 € à 300 000 €	6% TTC
Au delà de 300 000 €	5% TTC

Mandat Simple, Mandat Confiance :

Barème d'honoraires TTC à la charge du vendeur :

Conseils pour la mise en vente, publicité, visite, négociation, suivi jusqu'à l'acte authentique

Prix de vente :	Mandat simple	Mandat Confiance
Jusqu'à 75 000 €	5 000.00 € TTC	4 000.00 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	9 % TTC	8% TTC
De 100 001 € à 150 000 €	8 % TTC	7% TTC
De 150 001 € à 220 000 €	7% TTC	6% TTC
De 220 001 € à 300 000 €	6% TTC	5% TTC
Au delà de 300 000 €	5% TTC	4% TTC



CENTURY 21
Côté Gascogne

Barème applicable
à compter du
01.04.2017

au taux actuel de
la TVA de 20.00
%

Barème des honoraires location

Location nue ou meublée à usage d'habitation principale :

A la charge du locataire :

Honoraires TTC de prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Surface du logement en m ² habitables :	Jusqu'à 50 m ²	De 50.01 m ² à 90.00 m ²	De 90.01 à 120 m ²	Au-delà de 120 m ²
Tarif TTC au m ² de surface habitable	7.50 €/ m ² habitable	6.50 €/ m ² habitable	6.00 €/ m ² habitable	5.50 €/ m ² habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **offert**

A la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 1.50 € par m² de surface habitable

Honoraires TTC de prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Surface du logement en m ² habitables :	Jusqu'à 50 m ²	De 50.01 m ² à 90.00 m ²	De 90.01 à 120 m ²	Au-delà de 120 m ²
Tarif TTC au m ² de surface habitable	8.00 €/ m ² habitable	7.00 €/ m ² habitable	6.50 €/ m ² habitable	6.00 €/ m ² habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **offert**

Baux de droit commun (locataire personne morale, résidence secondaire vide ou meublée ou à usage de stationnement):

16 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et du propriétaire par moitié. L'état des lieux d'entrée sera réalisé par huissier et sera offert par l'agence aux deux parties.

A usage commercial et professionnel :

16 % TTC du loyer annuel à la charge du locataire. Frais d'état des lieux par huissier en plus.

BARÈME GESTION LOCATIVE



HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8.4%	9.6 %	10.8 %	
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Appel de loyer, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel simple	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Information aux cautions augmentation de loyer	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du préavis de départ du locataire	●	●	●	
Avis au propriétaire du départ du locataire et demande de relocation.	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire et restitution du dépôt de garantie	●	●	●	
Avis au propriétaire renouvellement de bail	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire, Acompte mensuel des fonds perçus, reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72).	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation d'assurance, Demande annuelle des attestations d'entretien climatisation, chaudière, et ramonage de cheminée.	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Distinction des réparations incombant au bailleur et au locataire	●	●	●	
Gestion des parties communes pour les immeubles en monopropriété	2.00 € HT soit 2.40 € TTC par lot par mois			
Frais administratifs	3.00 € HT soit 3.60 € TTC par lot par mois			
Frais de clôture de dossier, solde de tout compte	70.00 € HT soit 84.00 € TTC par lot			
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite conseil	○	●	●	150.00 € HT soit 180.00 € TTC
Délivrance de congés exceptionnels au locataire	○	●	●	20.00 € HT soit 24.00 € TTC par acte
Création du dossier GLI et envoi	○	●	●	50.00 € HT soit 60.00 € TTC par dossier
Création d'un dossier de recouvrement de créances et remise du dossier à l'huissier ou l'avocat	○	●	●	50.00 € HT soit 60.00 € TTC par dossier
Renouvellement ESRI par l'agence	○	●	●	10.00 € HT soit 12.00 € TTC par dossier
Déclaration de sinistre (dégât des eaux, tempête...)	○	●	●	80.00 € HT soit 96.00 € TTC par sinistre
Lettre recommandée avec ou sans accusé de réception	○	●	●	15.00 € HT soit 18.00 € TTC

Déclaration de départ du locataire au centre des impôts LR/AR	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	15.00 € HT soit 18.00 € TTC
Relevé de compteur gaz, eau, électricité (hors état des lieux)				
Relevé de sous-compteur eau (répartition des factures d'eau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	20.00 € HT soit 24.00 € TTC par an et par compteur
Relevé de compteur photovoltaïque				
Suivi des travaux au-delà de 500.00 € HT et règlement des artisans dans la limite des fonds disponibles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	3.00 % HT soit 3.60 % TTC du montant des travaux
Suivi procédure huissier ou avocat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	60.00 € HT soit 72.00 € TTC par dossier
Suivi du dossier GLI en cas de sinistre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	60.00 € HT soit 72.00 € TTC par dossier
Aide aux revenus fonciers, état récapitulatif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	30.00 € HT soit 36.00 € TTC par lots
Droit d'accès à l'extranet bailleur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2.50 € HT soit 3.00 € TTC par mois
Frais de procédure GLI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Frais réels
Frais d'huissier et de procédure pour délivrance de congés exceptionnel au locataire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Frais réels
Frais d'avocat, d'huissier et de procédure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Frais réels
Constitution de dossier de diagnostics techniques, renouvellement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Frais réels
Constitution de dossier demande de subvention, ANAH...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	210.00 € HT soit 252.00 € TTC par dossier

Prestation comprise dans le montant des honoraires Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Barème en vigueur à compter du 01/07/2021